



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 1^{er} février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 35
 Nombre de conseillers présents : 35
 Nombre de procurations : 0
 Nombre de conseillers votants : 35
 Date de convocation : 27 janvier 2016
 Date de publication : 9 février 2016

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
 Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
 M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUOTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Isabelle VOUTQUENNE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAROU, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Référence

N° 16.01.02.16

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Approbation du protocole de préfiguration du programme ANRU pour le quartier des Mesnils Pasteur

Secrétaire de séance

Isabelle GIROD

Rapporteur

Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Jacques PÉCHINOT à M. Stéphane CHAMPANHET (jusqu'à DCM 16.01.02.03)
 M. Jean-Pascal FICHÈRE à M. Jean-Marie SERMIER (jusqu'à DCM 16.01.02.03)

Conseillers absents en cours de séance :

M. Pascal JOBEZ (DCM 16.01.02.11) ; Mme Sylvette MARCHAND (DCM 16.01.02.14) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 16.01.02.17)

La fin des travaux du programme de rénovation urbaine marquent une étape importante dans la transformation et l'amélioration du fonctionnement urbain du quartier. Il n'en demeure pas moins que des sites significatifs, tel le secteur Descartes, nécessitent aujourd'hui une intervention forte ;

Face à cet état de fait, le quartier des Mesnils-Pasteur a été reconnu d'intérêt régional et bénéficiera, à ce titre, d'un nouveau programme de renouvellement urbain, lequel devra permettre :

- De poursuivre le projet urbain, en vue de permettre une plus grande ouverture et intégration du quartier dans le tissu urbain de la ville et de l'agglomération ;
- D'assurer une pérennité de la qualité de vie et de service du quartier ;
- D'associer les habitants à la transformation, à la gestion et à l'animation du quartier ;
- De conforter la dynamique partenariale engagée.

C'est dans cette perspective que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et leurs partenaires – État, collectivités locales et bailleurs sociaux – ont défini une stratégie d'intervention partagée pour le quartier des Mesnils-Pasteur.

Conformément à la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole 2015-2020, pour lequel la Ville de Dole est signataire, s'articule autour des 3 piliers précisés par la circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 :

- Le pilier « Cohésion sociale » a pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations.

- Le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » a pour objectif l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers prioritaires. Pour les territoires concernés par le nouveau programme national de renouvellement urbain, le contrat de ville fixe les orientations et le cadre de référence pour la passation des conventions de renouvellement urbain.
- Le pilier « Développement de l'activité économique et emploi » recouvre les enjeux liés à l'accès à l'emploi, l'insertion, la formation des habitants des quartiers prioritaires, le soutien à l'entrepreneuriat et le développement de l'activité économique et commerciale locale.

Ainsi, pour répondre au second pilier, et en prolongement de l'élaboration du contrat de ville, une mission consistant en la réalisation d'une étude de préfiguration urbaine a été engagée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et cofinancée par la ville de Dole, afin de l'accompagner dans la définition de son projet.

Cette étude de préfiguration urbaine a permis de préciser les orientations et le contenu du projet urbain : un travail de concertation a été engagé avec les principaux partenaires de la collectivité, au premier rang desquels figurent Dole du Jura Habitat et l'État. Les habitants ont également été mobilisés dans le cadre d'un atelier au cours duquel ils ont pu exprimer leurs besoins et attentes vis-à-vis des transformations urbaines futures.

L'étude a été l'opportunité de définir une stratégie et des ambitions partagées pour les Mesnils-Pasteur, permettant d'aboutir au présent protocole de préfiguration. Celui-ci précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à un programme de renouvellement urbain qui sera décliné dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

Dans l'optique de mettre en place des projets durables et intégrés, le projet urbain des Mesnils-Pasteur mérite l'approfondissement de certaines thématiques sous l'angle économique, environnemental et social :

- Une étude urbaine intégrant plusieurs volets (devenir des équipements éducatifs, sportifs et associatifs, circulation, occupation de l'espace public, potentiel économique, etc.)
- Une étude habitat portant sur le parc de logements et ses occupants (analyse du bâti, analyse des besoins, etc.)

Ces études réalisées, une dernière étape de travail consistera alors à établir la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 26 janvier 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le protocole de préfiguration annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer le protocole de préfiguration,
- **ATTRIBUE** un financement à hauteur de 13 750 € à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, correspondant à 25 % de l'étude urbaine décrite au présent protocole. Ce montant pourra être revu à la baisse au regard du coût définitif de l'étude,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à ces études au budget de l'exercice considéré.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ♦ Pilotage et Coordination
- ♦ Pôle Moyens et Ressources/Finances
- ♦ Trésorerie Principale
- ♦ Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat
- ♦ Préfecture du Jura
- ♦ Sous-préfecture de Dole
- ♦ Direction Départementale des Territoires du Jura
- ♦ Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- ♦ Dole du Jura Habitat

Fait à Dole, le 2 février 2016
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,

Jean-Marie SERMIER.